



Communiqué

Plan directeur communal : travaux de la commission du Conseil communal

Ambitions en matière de mobilité, de biodiversité et de logement renforcées

Le projet de Plan directeur communal (PDCom) a été traité de manière approfondie par la commission concernée du Conseil communal. Elle propose, notamment, d'intégrer plus systématiquement la création de logements abordables et la protection des locataires dans les projets d'urbanisme. En matière de mobilité, la commission propose d'accélérer la réduction du trafic individuel motorisé, en particulier de transit, au profit d'un renforcement massif des modes actifs (marche, vélo) et des transports publics. Une minorité de la commission estime que la politique des transports proposée défavorise unilatéralement la voiture, au lieu de garantir un libre choix du mode pour accéder aux différents points du territoire communal. Regrettant un manque d'ambition en matière de développement économique, elle recommande le rejet du PDCom.

La commission du Conseil communal a consacré huit séances à l'examen du projet de PDCom soumis par la Municipalité au terme d'une procédure ayant duré près de dix ans. Elle a procédé à des modifications importantes sur plusieurs points importants de ce document qui trace les grandes lignes du développement urbain pour les quinze années à venir.

Urbanisation

En matière d'urbanisation, la dimension sociale a été renforcée : pour la commission, éviter les hausses de loyers suite d'opérations de requalifications urbaines ou d'installations d'infrastructures de transport est prioritaire. Il faut exploiter au maximum les nouveaux outils légaux permettant de contraindre à la réalisation de logements abordables, mais aussi protéger de la disparition ceux qui existent, par exemple en favorisant les rénovations aux démolitions-reconstructions. La mixité sociale et la répartition juste des équipements publics ont également été inscrits comme objectifs par la commission.

Mobilité

La mobilité a occupé longuement la commission, qui a souhaité nettement élever le niveau d'ambitions du PDCom. En matière de mobilités actives (marche et vélo), elle a ancré dans le document la nécessité de réaliser rapidement réseaux continus et clairement balisés, tenant compte des différents besoins et des différentes vitesses de circulation, là où c'est possible par la séparation des flux. S'agissant des itinéraires piétons, elle souhaite notamment qu'ils puissent se développer également sur des parcelles privées si c'est nécessaire pour des cheminements courts et directs. En matière d'infrastructures cyclables, la commission attend une offensive associant rues cyclables, augmentation et généralisation du stationnement (en particulier protégé et couvert) et amélioration du marquage et du balisage. La commission souhaite également des transports publics plus rapides par une priorisation aux carrefours, et déployant leurs prestations sur de plus grandes amplitudes horaires. La place utilisée par le transport individuel motorisé (voirie, places de parc) doit, elle, tendre à être réduite en faveur des autres modes et d'autres usages de l'espace public, pour refléter – et encourager – la mutation déjà engagée des pratiques.



Sens uniques, maîtrise du stationnement, blocs de quartiers sans aucun transit possible, limitation à 30 km/h sur l'ensemble du réseau sont autant de mesures qui doivent permettre de réduire les nuisances (de proximité, comme le bruit et les particules fines, ou à effet global, comme le CO₂) et de rééquilibrer l'espace urbain en faveur des autres usagers, tout en le rendant moins dangereux et donc, par exemple, plus accueillant pour les enfants ou les personnes âgées.

Environnement

Au chapitre « Nature, paysage et agriculture », la commission a souligné l'importance du réseau des cours d'eaux et ruisseaux et de leur continuité. Plus largement, elle a également inscrit la nécessité d'une stratégie en faveur de la biodiversité. De plus, la végétalisation des murs et des toits est appelée à se généraliser, au besoin en remplaçant les outils incitatifs actuels par des règles contraignantes. La protection du patrimoine arboré et plus généralement la vocation centrale de la végétation en ville pour créer des îlots et couloirs de fraîcheur ne fera, malheureusement, que gagner en évidence.

La nécessité de réduire les nuisances sonores et polluantes de l'aéroport de la Blécherette a été intégrée au document. Dans la dernière partie, consacrée à l'environnement au sens large, plusieurs nouveaux moyens d'adaptation aux effets du changement climatique ont été introduits dans le PDCom par l'intermédiaire d'amendements. Cette adaptation passe par exemple par l'identification précoce des quartiers et populations particulièrement vulnérables aux épisodes extrêmes. Par la perméabilisation des sols, ou encore par une réflexion sur les formes et les matériaux urbains qui évitent la surchauffe et maximisent le rafraîchissement naturel. Enfin, plusieurs mesures visant à réduire la pollution lumineuse ont été introduites.

Rapport de minorité

Le PLR et l'UDC ont déposé conjointement un rapport de minorité, qui conteste plusieurs des orientations du PDCom tel qu'amendé par la commission. Les principales lignes d'opposition entre majoritaires et minoritaires se sont dessinées d'emblée autour du thème de la mobilité. C'est dans ce cadre que la minorité a dénoncé une absence totale de vision globale de la mobilité à Lausanne avec un PDCom tel que présenté aujourd'hui qui vise à restreindre encore plus l'accès au centre-ville. Bien qu'il soit essentiel de développer un réseau de transports publics ambitieux ou encore un réseau cyclable qui ne mette pas en danger les usagers de la route y compris les piétons, la minorité regrette cette volonté, tant pour les habitants que pour les visiteurs, de limiter le transport en ville à un seul moyen de transport. Cette vision est complètement déconnectée de la réalité et se heurte au concept de multimodalité défendu par la minorité, à savoir le libre choix du mode de transport, qu'il soit individuel ou collectif. Finalement, la minorité souhaite rappeler qu'à ce jour, ni la Municipalité ni le Conseil communal n'ont la compétence de généraliser le 30km/h sur l'ensemble du territoire lausannois puisque la vitesse routière demeure de compétence cantonale. Cette vision n'est pas partagée par le reste de la commission.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- B. Gaillard, conseiller communal, rapporteur de majorité, 079 773 47 61
- A. Saugy, conseillère communale, rapporteur de minorité, 079 270 78 18

Lausanne, le 30 septembre 2022